



**HAUTEVILLE ..... INFO**

*Bulletin municipal d'informations*

**ETE 2018**

Adresse du site internet officiel de la commune [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)



Une réunion ouverte à tous a été organisée le 7 juin en collaboration avec la gendarmerie de Messigny afin de sensibiliser les Hautevillois sur le dispositif « **Participation Citoyenne** ».

Cet échange avec la gendarmerie a connu un vif succès puisque environ 100 personnes étaient présentes et que dans la semaine qui a suivi, 20 personnes se sont portées volontaires pour être « référents ».

La suite de ce dossier est en cours d'organisation sous l'égide de la gendarmerie et du maire. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

La période de vacances étant arrivée, vous avez la possibilité de contacter la gendarmerie ou de vous inscrire avec le formulaire prévu à cet effet, directement sur internet

pour le dispositif « **Tranquillité Vacances** ».

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Cette opération permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance assurée par la gendarmerie de leur domicile durant leur absence.

Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.



**Informations pratiques** [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)

Mairie : Téléphone : 03 80 58 07 08 - Télécopie : 03 80 58 00 06 - Courriel : [mairie-hauteville@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteville@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 10 h à 12 h - Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Permanence des élus : Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Bibliothèque municipale : Mercredi de 14 h à 18 h - vendredi de 16 h 30 à 19 h - samedi de 9 h à 12 h

DIVIA : N° 03 80 11 29 29 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi) - [www.divia.fr](http://www.divia.fr) - Pompiers : 18 - Samu : 15 - Gendarmerie

Messigny : 03 80 44 90 31 ou 17 - Médecin de garde : 03 80 40 28 28 - Hôpital enfants : 03 80 29 30 31

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018 A 20H 30**

L'an **deux mil dix-huit**, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; Mme Brigitte RUDE ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Laurence PARISSSE ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Véronique SIROUX ; M. François-Xavier RONNET.

Excusés : M. Bertrand FRANET ; M. Eric ROBERT a donné pouvoir à M. Alain SILVESTRE et Mme Corinne LE DISSEZ-ROGON a donné pouvoir à Mme Nadeige LHOMME

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 18/06/2018

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 3 avril 2018. Il a pris les délibérations suivantes :

### **ALIÉNATION D'UN BIEN IMMOBILIER 7 RUE DES RIOTTES – PARCELLES AH 118 ET AH 119**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,

**AUTORISE** le Maire à prendre rendez-vous avec un Notaire pour préparer les modalités de cession des parcelles AH 118 et AH 119 (Hôtel restaurant La Musarde)

**ACCEPTE** le principe de cession des deux parcelles ci-dessus, pour un montant de 390 000 €, hors charges et frais à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** notamment qu'il exerce un droit de retour et/ou de participation aux plus-values. Car le futur acquéreur est dans l'obligation d'exercer une activité d'hôtel restaurant pour une durée minimale de 10 ans.

Que les servitudes d'usages des fonds voisins qui devront être précisées, ainsi que celles des arbres de hautes tiges présents sur les terrains à moins de 2 mètres des limites séparatives.

**CHARGE** le Maire de prendre l'attache d'un géomètre pour le bornage du terrain conservé par la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement du projet

**DIT** qu'une nouvelle délibération sera prise pour autoriser le Maire à signer l'acte définitif.

### **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, **DECIDE** de retenir l'offre de la société API RESTAURATION, 66 avenue du Général de Gaulle – 21 110 GENLIS pour un montant de 2 .90 € HT le repas livré.

**DIT** que le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2021. **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement.

### **RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, **DECIDE** de reconduire les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018** de la façon suivante :

**Restauration scolaire** : Elèves : 4.50 € - Autres rationnaires : 7,00 €

**Garderie périscolaire** : La garderie accueille les enfants les jours suivants : lundi – mardi –jeudi et vendredi de 7H15 à 8H40 et de 16H30 à 19H15. Garderie du matin ou du soir 2 €.

### **CENTRE DE LOISIRS – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,

**CONFIRME** sa décision d'organiser, sous réserve d'un nombre d'inscriptions minimum de 10 enfants de la commune en moyenne, des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

#### **Périodes de fonctionnement du centre de loisirs :**

- Pendant les vacances scolaires le centre fonctionne aux dates suivantes :
  - Du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018 (5 jours)
  - Du lundi 18 février au vendredi 22 février 2019 (5 jours)
  - Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019 (5 jours)
  - du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019 (20 jours)
  - Du lundi 26 au vendredi 30 août 2019 (5 jours)

Horaires : 9 heures à 17 heures, avec garderie le matin de 7H15 à 9H et le soir de 17H à 18H15.

**FIXE** les tarifs pour la période 2018/2019 de la façon suivante :

**Pendant les vacances scolaires** (les tarifs varient en fonction des ressources des familles)

Barème Quotient mensuel*	Prix de la journée pour les enfants d'Hauteville-lès-Dijon		Prix de la journée pour les enfants des communes extérieures	
	Journée <u>sans repas</u>	Journée <u>avec repas</u>	Journée <u>Sans repas</u>	Journée <u>avec repas</u>
<b>1</b> (de 0 à 500€)	6 €	7,50 €	7,50 €	9 €
<b>2</b> (de 501 à 800€)	7 €	8,50 €	8,50 €	10 €
<b>3</b> (de 801 à 1200 €)	9 €	11 €	10,50 €	12,50 €
<b>4</b> (de 1201 à 1500 €)	10 €	12 €	11,50 €	13,50 €
<b>5</b> > à 1500 €	12 €	15 €	13,50 €	16,50 €

\* (revenus imposables/nombre de parts) /12

- Garderie du matin (de 7H15 à 9H) : **2,00 €** Garderie du soir (de 17H à 18H15) : **2,00 €**
- Participation supplémentaire pour attractions diverses : (droit d'entrée aux activités extérieures, participation financière pour la location de bus,...) : **5 €**

**AUTORISE** le Maire à recruter, selon les besoins, en fonction du nombre d'inscriptions, des animateurs pour le fonctionnement du centre de loisirs et fixe la rémunération au premier échelon indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

#### **ADHESION AU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, ACCEPTE** l'adhésion de la commune au dispositif participation citoyenne. **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat.

### **VIE DU VILLAGE :**

#### **RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE**



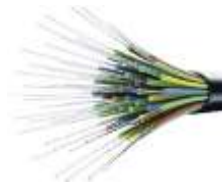
Quelques informations sur les diverses modifications qui vont intervenir à la rentrée :

- Comme convenu l'année dernière, il n'y aura plus de garderie le mercredi matin en période scolaire.
- Les tarifs de la garderie restent inchangés (2 € par garderie).
- Nous renouvelons le contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs avec la société API.
- Il n'y aura pas d'augmentation tarifaire sur la cantine (4.50 € le repas pour un enfant).
- Elargissement à cinq tranches pour le tarif du centre de loisirs ce qui va alléger le coût pour certaines familles (voir délibération ci-dessus).



## « La fibre »

Suite de ce dossier qui nous anime tous et qui s'accélère. Les divers gros travaux d'infrastructures sont terminés (armoires,..). Suite à un échange avec Orange, nous vous communiquerons à la rentrée les modalités à suivre. Attention, des opérateurs ont commencé à démarcher leurs abonnés pour des changements de box et d'abonnement. Il ne faut rien changer pour l'instant.



## PLUi-HD



Le **Plan Local d'Urbanisme** intercommunal valant programme de l'**Habitat** et plan de **Déplacements** urbains (PLUi-HD) est toujours en cours d'élaboration. L'ensemble des documents de la concertation sont consultables en mairie ainsi que sur le site <http://www.plui.metropole-dijon.fr/> L'ensemble de l'équipe municipale participe à de nombreuses réunions. Une enquête publique est prévue en 2018.

## REGLEMENTATION DRONES



Nous avons été interrogés par des Hautevillois sur le vol d'un drone sur la commune. Nous rappelons aux propriétaires de drones qu'ils doivent respecter la vie privée des habitants : on ne vole pas partout et n'importe comment.

Voici les règles d'un bon usage d'un drone de loisir :

1. Je ne survole pas les personnes
2. Je respecte les hauteurs maximales de vol
3. Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit
4. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération
5. Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes
6. Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés
7. Je respecte la vie privée des autres
8. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale
9. Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité
10. En cas de doute, je me renseigne

## Gendarmerie en ligne :

Un contact numérique 7J/7 et 24H/24. La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien.

**RENSEIGNER** : Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement ...

**PREVENIR** : Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

**ORIENTER** : Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

## POUR CONTACTER LA GENDARMERIE



[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)



@gendarmerienationale



@gendarmerie



## **Fresque école maternelle :**

Une fresque a été réalisée par les enfants de l'école maternelle quelques jours avant les vacances sous la direction de Nadine MOREL, artiste plasticienne. Cette fresque est située sur le mur intérieur de la cour de l'école maternelle. Le mur a été préalablement préparé par les employés municipaux.

Les grandes régions du monde y sont dessinées : Afrique, Europe, Asie, Amérique et Antarctique.

### **« Enfant citoyen du monde »**



## **Conseil des jeunes** : Suite de l'opération « Brioches ».....

Les jeunes se sont rendus au CHU le 20 juin pour remettre le chèque du profit de la vente de brioches. Ils ont été reçus dans la salle de jeux de l'Hôpital d'enfants par un cadre de santé du pôle pédiatrie. A tour de rôle, les jeunes ont présenté les actions de l'année et notamment leur volonté d'apporter une aide aux enfants malades.

Le cadre de santé a expliqué que des travaux de rénovation de l'hôpital sont en cours pour apporter plus de bien être aux enfants hospitalisés et que l'aide financière remise par le conseil des jeunes d'Hauteville sera utilisée à ce titre.

Un goûter offert par le CHU a clôturé cette visite.



## **ASSOCIATIONS** :



**Pom' de Reinette** : l'Association des Parents d'élèves d'Hauteville, remercie tous les hautevillois et les parents pour leur participation active aux différentes actions menées cette année.

Grâce à vous, 3 500 € ont été répartis équitablement en cours d'année entre les deux écoles.

Rendez-vous en septembre !

## **Tennis des bois d'Hauteville**

Pour la 2ème année, nous organisons des stages jeunes d'initiation de perfectionnement et préparation aux compétitions au mois d'août 2018 pour les semaines des 6 au 10 août, du 13 au 17 août, et du 20 au 24 août. David, notre enseignant assurera ces stages de 18 h à 19 h sur nos terrains. Tarif : si 3 jeunes et plus : 35 € les 5 séances, si 2 jeunes : 40 € (chèque à libellé au nom du TENNIS DES BOIS D'HAUTEVILLE). Merci de déposer dans la boîte aux lettres de Annie JOUIN 8 rue d'Ahuy à HAUTEVILLE ou par mail "[camp.jouin@wanadoo.fr](mailto:camp.jouin@wanadoo.fr)" l'inscription du jeune avec nom, prénom, âge et coordonnées.

Vous voulez vous remettre au tennis, vous voulez apprendre à jouer en 8 séances, vous voulez ressortir votre ancienne raquette de tennis : des cours collectifs ou individuels adultes, pour une initiation, une remise à niveau, sont aussi envisagés au mois d'août par Annie JOUIN (merci de me contacter). Les horaires seront à convenir ensemble.

Du 28 août au 1er septembre 2018, notre tournoi open jeunes se déroulera sur nos terrains : n'hésitez pas à venir nombreux encourager nos joueurs.

Notre école de tennis reprendra ses activités en septembre. Une information vous sera communiquée par mail, par affichage et par le bulletin municipal.



**LES ATELIERS « BONS JOURS » (à partir de 60 ans)** : réunion le **jeudi 20 septembre à 10 heures**, salle des fêtes. Le sommeil, où en êtes-vous ? Repères et conseils pour un meilleur sommeil. Inscriptions auprès de la FAPA 03 80 30 07 81 ou [contact@fapaseniors21.fr](mailto:contact@fapaseniors21.fr)

## **Annonce**

Enseignante expérimentée propose cours de soutien, remise à niveau ou aide aux devoirs aux enfants du primaire (CP à CM2) ; Tél : 03 80 56 19 76 ou 06 07 02 70 88.